



# Rapport annuel

au 31 décembre 2024

## TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR

Part I, Part GP, Part R, Part XOP

### FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

FCP de droit français

### CLASSIFICATION

Actions internationales

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

[lbpam.com](http://lbpam.com)

# Sommaire

## **Orientation des placements**

## **Rapport de gestion**

## **Comptes annuels**

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

## **Certification du contrôleur légal des comptes**

## CLASSIFICATION

Actions internationales.

## DÉLÉGATION DE LA GESTION FINANCIÈRE

LBP AM a délégué à La Financière de l'Echiquier la gestion financière partielle du portefeuille du FCP afin de faire bénéficier les porteurs de l'expertise de La Financière de l'Echiquier en matière de gestion active de portefeuilles composés d'actions.

LBP AM a délégué à La Financière de l'Echiquier, à l'exclusion de toute autre opération et de tout autre actif:

- (i) les achats et ventes d'actions (à l'exclusion des droits de vote attachés aux actions) répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique "Actions" ci-après et les achats et les ventes de titres intégrant des dérivés sur actions;
- (ii) les souscriptions/ rachats de parts ou actions d'OPCVM et de FIA;
- (iii) les instruments dérivés listés, de type futures ou options sur actions ou indices actions, conclus à des fins de couverture et/ou d'exposition sur actions/indices actions et répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique "Instruments dérivés".

LBP AM conserve la gestion des actifs autres que ceux visés ci-dessus. Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

## OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double:

- chercher à offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance liée à un portefeuille composé d'actions d'entreprises, sans contrainte géographique, sectorielle ou de capitalisation et dont une part importante de l'activité relève directement de la thématique environnementale; et
- poursuivre un objectif d'investissement durable en investissant dans des actions de sociétés exerçant une activité ayant pour but de développer des technologies propres ou d'améliorer la protection de l'environnement, selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière.

## INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du FCP peut être comparée *a posteriori* à la performance de l'indice MSCI ACWI Climate Change Index NR, dividendes nets réinvestis, libellé en euro et retenu sur les cours de clôture. L'indice MSCI ACWI Climate Change Index NR est calculé et publié par son administrateur, MSCI Limited.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cet indicateur de référence (MSCI ACWI Climate Change Index) ne pourra refléter l'objectif de gestion du FCP. En raison du caractère spécialisé de la gestion du FCP sur les valeurs relevant de la thématique environnementale, la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire la composition de l'indicateur de référence.

Le MSCI ACWI Climate Change Index, calculé et publié par Morgan Stanley Capital International (MSCI) est un indice des marchés d'actions internationales (marchés des pays développés et marchés des pays émergents). Il est calculé à partir d'un panier composé des principales valeurs boursières et vise à représenter les performances d'une stratégie d'investissement qui répondra les titres en fonction des opportunités et des risques associés à la transition vers une économie plus sobre en carbone, tout en cherchant à minimiser les exclusions de l'indice parent (MSCI All Country World Index). Le MSCI ACWI Climate Change Index, exprimé en euro, inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

L'indicateur de référence est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: <http://www.msci.com>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

### STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

#### STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer le seuil de sélectivité de 20 % imposé par le Label ISR, et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR.

**1. L'Univers d'Analyse**, constitué des valeurs qui composent les indices MSCI All Country World Index et MSCI World Small Cap<sup>1</sup>, **est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière**, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter.

Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM et sur l'expertise interne des gérants du Délégué de Gestion Financière. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition économique et énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

Le Délégué de Gestion Financière utilise la notation LBP AM comme un outil quantitatif d'aide à la décision, de façon à exclure les valeurs les moins bien notées. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

Ensuite, le Délégué de Gestion Financière procède à sa propre analyse qualitative des émetteurs. Le cas échéant, il peut proposer une modification de la note quantitative, modification soumise à approbation par un comité *ad hoc* de LBP AM. Le Délégué de Gestion Financière reste ainsi seul juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

<sup>1</sup> L'indice MSCI ACWI est un indice représentatif des marchés actions de moyennes et grandes capitalisations de 23 pays développés et des 27 pays émergents. L'indice MSCI ACWI est calculé et publié par son administrateur MSCI.

L'indice MSCI World Small Cap est un indice représentatif des marchés actions de petites capitalisations de 23 pays développés. L'indice MSCI World Small Cap est calculé et publié par son administrateur MSCI.

L'indice MSCI ACWI et l'indice MSCI World Small Cap sont utilisés par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur des indices de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur les indices de référence sont accessibles via le site internet suivant: <https://www.msci.com>. Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

### 2. Au terme de l'analyse de l'univers d'investissement décrit ci-dessus, le Délégué de Gestion Financière sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

La stratégie d'investissement du FCP consiste **dans un premier temps à sélectionner, au sein de l'Univers Réduit, les émetteurs dont une partie de l'activité<sup>2</sup> répond aux thématiques environnementales (les « Émetteurs Thématiques Environnementales »)**, selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière. Il s'agira notamment de sociétés appartenant aux secteurs de l'eau, des énergies renouvelables (hydraulique, éolienne, photovoltaïque, biomasse...), du retraitement des déchets et plus généralement de toute société exerçant une activité ayant pour but de développer des technologies propres ou d'améliorer la protection de l'environnement, selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière.

Les principales thématiques environnementales identifiées sont: les énergies renouvelables (solaire, éolien, stockage, etc.), le transport et la mobilité durables (transports collectifs, covoiturage, véhicules électriques, etc.), les bâtiments verts (isolation, chauffage, compteurs intelligents, éclairage, etc.), l'économie circulaire (recyclage, tri des déchets, traitements de l'eau, etc.), les services et solutions environnementaux (efficacité énergétiques, technologies vertes, audits environnementaux, etc.), l'agriculture et l'alimentation soutenables (gestion des forêts, agro-écologie, alimentation bio, etc.). Cette liste n'est pas exhaustive, elle est enrichie en fonction des opportunités nouvelles répondant à des enjeux environnementaux, selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière.

L'objectif est, **dans un second temps, de sélectionner parmi les Émetteurs Thématiques Environnementales, ceux présentant un potentiel de croissance future tout en tenant compte de la valorisation par rapport au marché et au secteur**, selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière. Une analyse des qualités intrinsèques de la société et de son management est réalisée. Sont privilégiées les sociétés gagnant des parts de marchés dans leur secteur, et qui disposent d'une stratégie de développement interne et/ou externe qui a déjà fait ses preuves.

Les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées chez le Délégué de Gestion Financière. Ce dernier prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique:

- le critère « Environnement », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants: les émissions de CO2 scope 1 et 2 (à noter que la Société de Gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), la quantité de déchets générés et recyclés, etc.<sup>3</sup> ;
- le critère « Social », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants: le turnover des employés, le pourcentage de femmes au sein du management, le nombre d'accidents, etc.;
- le critère « Gouvernance », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants: le pourcentage d'administrateurs indépendants au conseil d'administration, aux comités de nomination et de rémunération, la part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse, sur les marchés des actions, sans contrainte capitalistique ou géographique, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR et qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous.

<sup>2</sup> Au moins 20 % du chiffre d'affaires ou de l'EBITDA de ces émetteurs est consacré à une ou plusieurs des thématiques environnementales telles que précisées ci-dessus.

<sup>3</sup> Émissions directes de gaz à effet de serre (ou « scope 1 »): émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple: combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasse, etc.

Émissions à énergie indirectes (ou « scope 2 »): émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.

Autres émissions indirectes (ou « scope 3 »): Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète, comme par exemple: l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions, etc.

Source: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

### TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

#### 1. Actifs (hors dérivés intégrés)

##### ■ Actions

Le FCP est en permanence exposé au risque actions à hauteur de 60 % minimum et dans la limite de 120 % de l'actif net du FCP. Le FCP sera principalement exposé sur les actions ou titres assimilés d'entreprises (dont les ADR et les GDR<sup>4</sup>), sans contrainte géographique, sectorielle, ou de capitalisation; ces titres peuvent être libellés dans toute devise des pays dans lesquels les émetteurs ont leur siège social.

Les titres sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement.

##### ■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Néant.

##### ■ Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens et/ou FIA de droit français, dans des fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères prévus au 214-13, ces OPC pouvant être cotés ou non (tels les ETF ou *trackers*<sup>5</sup>).

Ces OPC pourront notamment être des OPC monétaires.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée (en ce compris La Financière de l'Echiquier).

S'il ne s'agit pas d'OPC gérés par la Société de Gestion, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, le Délégué de Gestion Financière et la Société de Gestion du FCP privilégieront la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de la Société de Gestion.

#### 2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition (positive ou négative) auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, swaps de gré à gré
- à des fins de couverture ou d'exposition sur les actions ou indices actions.
- Futures, swaps et options de change sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture ou d'exposition sur les devises.
- Futures et options de taux sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux.

Dérivés actions sur indice: ces instruments seront utilisés à des fins de couverture du risque action. Ils pourront également être utilisés de manière provisoire pour exposer les portefeuilles. La Société de Gestion estime que les dérivés d'indices ne sont pas utilisés pour piloter la performance ESG des fonds.

Dérivés actions sur entité unique (*single name*): l'achat ou la vente de dérivés action « *single name* » est possible à des fins de couverture, ou d'exposition provisoire, à condition de respecter le même niveau d'exigence en termes de performance ESG du portefeuille avant et après la prise en compte des dérivés *single name*. Pour se faire, le titre sous-jacent du dérivé sera évalué selon la même méthodologie ESG que les titres physiques. Le caractère provisoire s'entend comme une durée inférieure à 1 an (roll compris). La vente à découvert d'un titre, de manière directe ou synthétique, n'est pas autorisée. Le portefeuille respectera un minimum de 50 % de titres physiques, une limite de couverture en dérivés *single name* de 20 %, et une exposition maximum de 150 %.

<sup>4</sup> Un ADR (American Depositary Receipts) est un titre émis par une banque américaine représentant la propriété d'une action d'une société non américaine. Un GDR (Global Depositary Receipts) est un titre émis par une banque, quelle que soit sa nationalité, représentant la propriété d'une action d'une société étrangère.

<sup>5</sup> Fonds commun de placement, SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct, soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple: FTSE MTS Global, FTSE MTS 3-5 ans, Iboxx...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

## ■ ORIENTATION DES PLACEMENTS

L'ensemble de ces instruments est utilisé par la gestion afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux secteurs de l'environnement et aux zones géographiques. La couverture du risque actions se fera dans la limite d'une exposition minimale aux marchés actions de 60 % de l'actif net du FCP.

Il est précisé que ces instruments dérivés à terme ne seront utilisés qu'à titre exceptionnel, sur une durée très courte, afin de faire face à des mouvements de passif significatifs qui ne pourraient pas être traités sur les marchés. Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

Du fait des stratégies indiquées ci-dessus, le FCP peut être exposé sur la totalité de l'actif au risque de change non couvert.

Le recours aux instruments dérivés peut générer une surexposition du FCP aux actions (achat de contrats à terme, d'options d'achat ou vente d'options de vente) ne pouvant dépasser 110 % de l'actif net.

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP. La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 125 % de l'actif net (levier net) et 200 % de l'actif net (levier brut).

### 3. Titres intégrant des dérivés

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le FCP peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, warrants, obligations convertibles...), sur taux, actions, indices et change.

Les sous-jacents de ces titres sont sélectionnés selon les contraintes d'investissement socialement responsable de l'équipe ISR de la Société de Gestion.

### 4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 25 % de l'actif net.

### 5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats).

### 6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

#### ■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

#### ■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

#### ■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits ci-dessus).

#### ■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

#### ■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique “frais et commissions”.

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

### ■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique “Frais et commissions”.

## 7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine:

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

## PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification “Actions internationales”. De ce fait, il comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés actions.

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le FCP et auxquels s'expose l'investisseur sont:

■ **Risque de perte en capital:** le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

■ **Risque actions:** en raison de son objectif de gestion, le FCP est exposé au risque actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser.

Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites et moyennes capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP plus importante et plus rapide.

L'exposition du FCP au risque actions est au minimum de 90 % et peut aller jusqu'à 110 %. Une surexposition via les dérivés et/ou dérivés intégrés aux marchés actions pourra être mise en œuvre générant une surexposition globale maximale de 110 % de l'actif.

## ORIENTATION DES PLACEMENTS

- **Risque de change**: il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers sur lesquels est investi le FCP par rapport à la devise de référence du portefeuille (l'euro). Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents**: l'investissement sur les marchés émergents comporte un degré de risque élevé en raison de la situation politique et économique de ces marchés qui peut affecter la valeur des investissements du FCP. Leurs conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En outre, un investissement sur ces marchés implique des risques liés aux restrictions imposées aux investissements étrangers, aux contreparties, à la volatilité de marché plus élevée, au retard dans les règlements / livraisons, ainsi qu'à la liquidité réduite sur certaines lignes composant le portefeuille du FCP. Ce risque est limité à 20 % de l'actif net.
- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont les suivants:

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**: le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP. Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).
- **Risque de taux**: il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. La sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du FCP une variation de 1 % des taux d'intérêt. Une sensibilité de 0,5 se traduira ainsi, pour une variation de 1 % des taux, par une variation de 0,5 % en sens inverse de la valeur liquidative. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- **Risque lié aux instruments non cotés par le biais d'investissement dans des fonds de capital investissement ou dans des OPC eux-mêmes investis à titre accessoire en instruments non cotés**: ce risque provient du mode de valorisation et de la faible liquidité des instruments non cotés sur un marché réglementé.

## DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

- Le 01/04/2024 : Dans le cadre de l'opération de fusion-absorption de la société Tocqueville Finance S.A. au sein de la société La Financière de l'Echiquier, changement du délégataire de gestion financière du FCP.

## COMMENTAIRE DE GESTION

### Contexte économique et financier de l'année

La période sous revue a été à nouveau marquée par une forte volatilité.

- Pendant le 1<sup>er</sup> trimestre, le MSCI ACWI Climate Change dividendes nets réinvestis a progressé de + 11,8 %, porté par des chiffres économiques plutôt rassurants, des publications de résultats solides au premier trimestre et l'idée selon laquelle les banques centrales en ont fini avec le cycle de resserrement monétaire entamé en mars 2022.
- Le deuxième trimestre a eu une performance plus mitigée car la politique a commencé à créer de la volatilité avec les élections européennes, ce qui a déclenché la dissolution choc du gouvernement français et les élections législatives subséquentes. Dans ces circonstances, le MSCI ACWI Climate Change dividendes nets réinvestis a progressé de + 5,7 %.
- Le troisième trimestre a été marqué par des publications solides et la baisse des taux d'intérêt aux États-Unis, ce qui a aidé les marchés à progresser, en particulier les secteurs plus cycliques. Le MSCI ACWI Climate Change dividendes nets réinvestis a progressé de + 3,2 % pendant cette période.
- Le 4<sup>e</sup> trimestre a été marqué, à partir de mi-octobre, par les élections américaines. La vague rouge républicaine a provoqué un rally en novembre avec des attentes de baisse d'impôts et de l'inflation. Le MSCI ACWI Climate Change dividendes nets réinvestis a progressé de + 9,0 % sur le trimestre pour finir l'année avec une performance de + 32,9 %.
- Les valeurs de notre univers d'investissement ont été en retard par rapport aux secteurs qui sont exclus de notre univers d'investissement. Le biais thématique du fonds a été un détracteur de la performance relative: parmi les secteurs les plus performants de l'année, notons en particulier la Finance et les Services de Communication absents de l'univers d'investissement.
- La performance du secteur industriel, le plus important dans notre univers d'investissement, a été relativement volatile au cours de l'année en raison du bruit provoqué par les différents événements politiques et leur effet potentiel sur les économies.

### Gestion du FCP

Tocqueville Global Climate Change ISR a surperformé son indice sur les 9 premiers mois de l'année (+ 188 points de base) mais finit 2024 avec une sous-performance de son indice de référence, principalement en raison de l'élection de Donald Trump donnant lieu à un marché favorisant des secteurs et des entreprises non investissables pour le fonds dont en particulier la Consommation Discrétionnaire (+ 21 %), Services de Communication (+ 10 %) et la Finance (+ 7 %). Ces 3 secteurs ont significativement surperformé l'indice au 4<sup>e</sup> trimestre et représentent 38 % de l'indice de référence.

D'autre part, l'exposition importante du portefeuille au secteur Industriel a contribué positivement à la performance relative.

Pendant l'exercice nous avons maintenu notre sélectivité, privilégiant des fortes convictions ayant des prévisions de croissance visible et des perspectives de moyen et long terme solides.

Parmi les plus fortes hausses de l'année notons en particulier Nvidia (+ 188 %), Vertiv Holdings (+ 165 %), Clean Harbors (+ 40 %) ou Eaton (+ 49 %). À l'inverse, la performance du fonds a été pénalisée par les absences d'Apple (+ 39 %), Amazon (+ 54 %), Broadcom (+ 122 %) ou Meta (+ 77 %). L'effet allocation a été négatif (- 681 pbs) mais la sélection de titres a été positive (+ 152 pbs).

## PERFORMANCES

L'indice de référence est MSCI AC World Climate Change dividendes nets réinvestis (en euro)

Performances	Fonds – Part GP	Indice de référence
Sur 1 an	24,57 %	32,57 %
Sur 3 ans	12,46 %	38,03 %
Sur 5 ans	41,19 %	68,98 %

Performances	Fonds – Part R	Indice de référence
Sur 1 an	23,68 %	32,57 %
Sur 3 ans	10,02 %	38,03 %
Sur 5 ans	36,47 %	68,98 %

Performances	Fonds – Part I	Indice de référence
Sur 1 an	24,70 %	32,57 %
Sur 3 ans	12,74 %	38,03 %
Sur 5 ans	39,71 %	68,98 %

Performances	Fonds – Part XOP	Indice de référence
Sur 1 an	25,64 %	32,57 %
Sur 3 ans	—	—

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

## RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

## PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	4 906 021,85	3 672 660,47	<b>8 578 682,32</b>
NVIDIA CORP UW USD	1 213 894,45	4 817 016,87	<b>6 030 911,32</b>
CLEAN HARBORS INC UN USD	1 237 370,74	2 523 678,70	<b>3 761 049,44</b>
VERTIV HOLDINGS CO-A UN USD	2 540 598,38	633 220,84	<b>3 173 819,22</b>
TESLA INC UW USD	2 822 960,01	—	<b>2 822 960,01</b>
VEOLIA ENVIRONNEMENT FP EUR	2 542 997,28	150 359,30	<b>2 693 356,58</b>
MICROSOFT CORP UW USD	1 779 545,50	482 555,21	<b>2 262 100,70</b>
DSM-FIRMENICH AG NA EUR	2 048 559,59	123 665,02	<b>2 172 224,61</b>
MONDELEZ INTERNATIONAL INC-A UW USD	279 086,80	1 864 702,89	<b>2 143 789,69</b>
ASML HOLDING NV NA EUR	1 699 197,15	419 136,85	<b>2 118 334,00</b>

### EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 125,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 200,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,00 % selon la méthode de l'engagement,
- 98,56 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

### CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

### INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

### OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

#### Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés / Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au cours de l'année sous revue, l'OPC n'a pas eu recours à des produits dérivés.

A fin décembre 2024, il n'y avait pas de dérivé OTC dans le portefeuille.

### PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2<sup>e</sup> niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

### POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

### COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : [www.lbpam.com](http://www.lbpam.com)

### FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,04 % de l'actif net moyen pour la part FR0013345667,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour la part FR0013343084,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour la part FR0010940882,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour la part FR0014005CY9.

## POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

### 1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
  - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
  - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
  - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique. Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
  - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
  - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

### 2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
<b>Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024</b>		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
<b>Ensemble des gérants</b>		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
<b>Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)</b>		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

## POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DÉLÉGATAIRE DE GESTION FINANCIÈRE

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPC qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de: supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché sur lequel elle opère; maintenir l'attractivité de la Société de Gestion auprès des talents externes; garantir la rétention de nos talents internes.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants:

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la réalité du marché de l'emploi
- Le principe d'égalité de rémunérations entre les hommes et les femmes, pour un poste équivalent
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La rémunération variable d'un collaborateur est attribuée après étude de la performance de l'équipe et de la performance individuelle
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant: [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

Données décembre 2024:

	2024 Number Fixed	2024 Total Fixed	2024 Total Bonus (paid in 2025)	Number Deferred	Total Deferred
Risk Taker	55	7 098 122	4 787 000	7	1 036 000
Other	116	8 222 021	2 804 000	0	0
<b>Grand Total</b>	<b>171</b>	<b>15 320 144</b>	<b>7 591 001</b>	<b>7</b>	<b>1 036 000</b>
		Annual gross not pro-rated for duration			

# Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>90 155 853,79</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	90 155 853,79
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>2 056 520,70</b>
OPCVM	2 056 520,70
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>92 212 374,49</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>72 434,56</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>525 760,09</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>598 194,65</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>92 810 569,14</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	73 172 364,08
Report à nouveau sur revenu net	775 648,42
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	18 821 388,75
<b>Capitaux propres I</b>	<b>92 769 401,25</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>92 769 401,25</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	41 167,87
Concours bancaires	0,02
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>41 167,89</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>92 810 569,14</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

<b>Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	940 461,44
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	36 321,24
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>976 782,68</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-6 621,90
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-6 621,90</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>970 160,78</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-333 515,36
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-333 515,36</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>636 645,42</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>6 788,50</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>643 433,92</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	5 069 645,02
Frais de transactions externes et frais de cession	-44 248,70
Frais de recherche	-33 630,90
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>4 991 765,42</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-226 351,59</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>4 765 413,83</b>

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	12 292 924,78
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-3 253,12
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>12 289 671,66</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>1 122 869,34</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>13 412 541,00</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>18 821 388,75</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance liée à un portefeuille composé d'actions d'entreprises, sans contrainte géographique, sectorielle ou de capitalisation et dont une part importante de l'activité relève directement de la thématique environnementale ; et
- poursuivre un objectif d'investissement durable en investissant dans des actions de sociétés exerçant une activité ayant pour but de développer des technologies propres ou d'améliorer la protection de l'environnement, selon l'analyse du Délégué de Gestion Financière.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

#### A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>32 088 780,94</b>	<b>20 392 280,32</b>	<b>62 938 388,50</b>	<b>64 300 319,68</b>	<b>92 769 401,25</b>
<b>PART TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR GP EN EUR</b>					
Actif net	48 165,61	17 154,93	10 534,63	229 137,33	568 880,56
Nombre de titres	403,52532	116,51938	88,97829	1 723,97829	3 435,78896
Valeur liquidative unitaire	119,36	147,22	118,39	132,91	165,57
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,50	12,52	21,04	-10,33	8,51
Capitalisation unitaire sur revenu	1,50	2,44	0,43	0,29	0,05
<b>PART TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I EN EUR</b>					
Actif net	30 827 154,75	20 324 953,21	16 351 925,81	11 822 871,45	15 682 344,41
Nombre de titres	19 546,00000	10 516,00000	10 516,00000	6 766,00000	7 197,00000
Valeur liquidative unitaire	1 577,15	1 932,76	1 554,95	1 747,39	2 179,01
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	6,63	165,20	276,11	-135,77	112,03
Capitalisation unitaire sur revenu	10,69	20,76	6,22	5,50	2,78
<b>PART TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR R EN EUR</b>					
Actif net	1 213 460,58	50 172,18	155 125,45	403 473,33	1 176 686,83
Nombre de titres	10 311,73430	347,73430	1 346,75082	3 143,56489	7 412,78043
Valeur liquidative unitaire	117,67	144,28	115,18	128,34	158,73
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,49	12,32	20,63	-10,02	8,17
Capitalisation unitaire sur revenu	0,85	1,61	-0,50	-0,61	-1,03
<b>PART TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR XOP EN EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	46 420 802,61	51 844 837,57	75 341 489,45
Nombre de titres	0,00	0,00	4 808,11624	4 746,56059	5 489,89536
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	9 654,67	10 922,61	13 723,66
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	0,00	0,00	704,79
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	-234,99	-845,23	0,00
Report à nouveau unitaire sur revenu	0,00	0,00	38,31	141,28	256,20

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

**1 — Changements de méthodes comptables** y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

**2 — Règles et méthodes comptables** appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

1. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
  - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
  - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
  - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
3. Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).
4. Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

5. À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante:
  - Prêts et emprunts de titres: les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
  - Titres donnés ou reçus en pension: les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante:
  - Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
  - Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
  - Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.
8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante:
  - Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
  - L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
  - Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
  - Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.
9. Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat
10. Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.
11. Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.
12. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

### **Frais de gestion**

1. Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1.80 % TTC de l'actif net pour la part R, 1.00 % TTC de l'actif net pour la part I et 1.40 % TTC de l'actif net pour la part GP et 0.50 % pour la part XOP. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.
2. Le taux de frais cotisation AMF est de 0.00085 %.

**Affectation des sommes distribuables**

*Définition des sommes distribuables*

Les sommes distribuables sont constituées par :

*Le revenu :*

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

*Les Plus et Moins-values :*

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

*Modalités d'affectation des sommes distribuables :*

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GP, R et XOP	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part I	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>64 300 319,68</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	19 467 595,69
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-8 916 596,62
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	636 645,42
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	4 991 765,42
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	12 289 671,66
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>92 769 401,25</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>PART TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR GP</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 860,14244	313 557,29
Parts rachetées durant l'exercice	-148,33177	-23 793,01
Solde net des souscriptions/rachats	1 711,81067	289 764,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 435,78896	
<b>PART TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 812,00000	8 171 406,96
Parts rachetées durant l'exercice	-3 381,00000	-7 502 412,45
Solde net des souscriptions/rachats	431,00000	668 994,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 197,00000	
<b>PART TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	5 327,74675	772 631,58
Parts rachetées durant l'exercice	-1 058,53121	-159 328,50
Solde net des souscriptions/rachats	4 269,21554	613 303,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 412,78043	
<b>PART TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR XOP</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	832,47380	10 209 999,86
Parts rachetées durant l'exercice	-89,13903	-1 231 062,66
Solde net des souscriptions/rachats	743,33477	8 978 937,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 489,89536	

#### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>PART TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR GP</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>PART TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>PART TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>PART TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR XOP</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- valeurs nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR GP FR0013345667	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	568 880,56	3 435,78896	165,57
TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I FR0010940882	Capitalisation	Capitalisation	EUR	15 682 344,41	7 197,00000	2 179,01
TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR R FR0013343084	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	1 176 686,83	7 412,78043	158,73
TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR XOP FR0014005CY9	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	75 341 489,45	5 489,89536	13 723,66

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 Etats-Unis +/-	Pays 2 France +/-	Pays 3 Allemagne +/-	Pays 4 Suisse +/-	Pays 5 Pays-Bas +/-
<b>ACTIF</b>						
Actions et valeurs assimilées	90 155,85	51 609,11	13 430,81	7 337,93	3 755,60	3 318,58
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>90 155,85</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)  
- Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>ACTIF</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	525,76	0,00	0,00	0,00	525,76
<b>PASSIF</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>525,76</b>

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)  
- Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
<b>ACTIF</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	525,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>525,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

## C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 TWD +/-	Devise 3 JPY +/-	Devise 4 CHF +/-	Devise N Autres devises +/-
<b>ACTIF</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	51 609,11	2 681,72	2 066,42	2 045,59	3 216,25
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	21,11	7,88	16,36	0,00	27,09
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>51 630,22</b>	<b>2 689,60</b>	<b>2 082,78</b>	<b>2 045,59</b>	<b>3 243,34</b>

## C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
<b>ACTIF</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

**C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion**

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

**C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

**C4. Exposition sur les prêts pour les OFS**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
<b>Créances</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	72 434,56
<b>Total des créances</b>		<b>72 434,56</b>
<b>Dettes</b>		
	Frais de gestion fixe	32 760,15
	Autres dettes	8 407,72
<b>Total des dettes</b>		<b>41 167,87</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>31 266,69</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
<b>PART TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR GP</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 439,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,08
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	122,70
Pourcentage de frais de recherche	0,04
<b>PART TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	149 996,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,98
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	5 884,40
Pourcentage de frais de recherche	0,04
<b>PART TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR R</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	17 221,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	363,65
Pourcentage de frais de recherche	0,04
<b>PART TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR XOP</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	162 857,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,23
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	27 260,15
Pourcentage de frais de recherche	0,04

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>643 433,92</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>643 433,92</b>
Report à nouveau	775 648,42
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 419 082,34</b>

### Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>185,14</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>185,14</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>185,14</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	185,14
<b>Total</b>	<b>185,14</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

## Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>20 029,72</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>20 029,72</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>20 029,72</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	20 029,72
<b>Total</b>	<b>20 029,72</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

## Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-7 697,53</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-7 697,53</b>
Report à nouveau	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-7 697,53</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-7 697,53
<b>Total</b>	<b>-7 697,53</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR XOP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>630 916,59</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>630 916,59</b>
Report à nouveau	775 648,42
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 406 565,01</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1 406 565,01
Capitalisation	0,00
<b>Total</b>	<b>1 406 565,01</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>4 765 413,83</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>4 765 413,83</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>4 765 413,83</b>

## Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>29 254,71</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>29 254,71</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>29 254,71</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	29 254,71
<b>Total</b>	<b>29 254,71</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

## Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>806 347,46</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>806 347,46</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>806 347,46</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	806 347,46
<b>Total</b>	<b>806 347,46</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

## Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>60 582,13</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>60 582,13</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>60 582,13</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	60 582,13
<b>Total</b>	<b>60 582,13</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

## Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR XOP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>3 869 229,53</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>3 869 229,53</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>3 869 229,53</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	3 869 229,53
Capitalisation	0,00
<b>Total</b>	<b>3 869 229,53</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>90 155 853,79</b>	<b>97,18</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>90 155 853,79</b>	<b>97,18</b>
<b>Composants automobiles</b>			<b>1 179 112,20</b>	<b>1,27</b>
MICHELIN (CGDE)	EUR	37 079	1 179 112,20	1,27
<b>Conglomérats industriels</b>			<b>2 012 878,00</b>	<b>2,17</b>
SIEMENS AG-REG	EUR	10 675	2 012 878,00	2,17
<b>Equipements électriques</b>			<b>16 209 959,25</b>	<b>17,47</b>
ABB LTD-REG	CHF	19 186	1 001 933,74	1,08
EATON CORP PLC	USD	15 288	4 900 162,80	5,29
EMERSON ELECTRIC CO	USD	26 765	3 203 579,73	3,45
NEXANS SA	EUR	20 659	2 152 667,80	2,32
PRYSMIAN SPA	EUR	44 428	2 739 430,48	2,95
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	9 183	2 212 184,70	2,38
<b>Equipements et instruments électroniques</b>			<b>1 684 444,48</b>	<b>1,82</b>
LEGRAND SA	EUR	17 912	1 684 444,48	1,82
<b>FPI spécialisé</b>			<b>978 041,20</b>	<b>1,05</b>
EQUINIX INC	USD	1 074	978 041,20	1,05
<b>Grands magasins et autres</b>			<b>1 292 210,16</b>	<b>1,39</b>
ADVANCED DRAINAGE SYSTEMS IN	USD	11 574	1 292 210,16	1,39
<b>Logiciels</b>			<b>18 984 825,45</b>	<b>20,47</b>
BENTLEY SYSTEMS INC-CLASS B	USD	29 074	1 311 334,56	1,41
MICROSOFT CORP	USD	18 101	7 368 718,85	7,94
REGAL REXNORD CORP	USD	9 513	1 425 296,20	1,54
SAP SE	EUR	10 859	2 565 981,70	2,77
TESLA INC	USD	8 706	3 395 625,88	3,66
XYLEM INC	USD	26 040	2 917 868,26	3,15
<b>Machines</b>			<b>8 251 758,48</b>	<b>8,89</b>
EBARA CORP	JPY	136 734	2 066 421,02	2,23
FISCHER (GEORG)-REG	CHF	14 285	1 043 660,60	1,13
GEA GROUP AG	EUR	31 135	1 488 875,70	1,60
INGERSOLL-RAND INC	USD	25 287	2 209 254,41	2,37
ZURN ELKAY WATER SOLUTIONS C	USD	40 071	1 443 546,75	1,56
<b>Produits chimiques</b>			<b>4 572 023,18</b>	<b>4,93</b>
DSM-FIRMENICH AG	EUR	17 499	1 710 002,28	1,84
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	29 116	1 591 829,80	1,72
SYMRISE AG	EUR	12 374	1 270 191,10	1,37
<b>Produits pour l'industrie du bâtiment</b>			<b>2 392 486,90</b>	<b>2,58</b>
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	27 917	2 392 486,90	2,58
<b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>			<b>16 876 006,43</b>	<b>18,19</b>
APPLIED MATERIALS INC	USD	11 046	1 734 992,25	1,87
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	2 306	1 288 592,80	1,39
ASML HOLDING NV	EUR	2 991	2 029 991,70	2,19
FIRST SOLAR INC	USD	11 318	1 926 486,69	2,08
NVIDIA CORP	USD	55 623	7 214 228,96	7,77
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	84 702	2 681 714,03	2,89
<b>Services aux collectivités</b>			<b>3 749 686,37</b>	<b>4,04</b>
NATIONAL GRID PLC	GBP	141 484	1 624 425,03	1,75
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	78 394	2 125 261,34	2,29
<b>Services aux entreprises</b>			<b>5 834 689,57</b>	<b>6,29</b>
CLEAN HARBORS INC	USD	15 561	3 458 768,15	3,73
REPUBLIC SERVICES INC	USD	12 228	2 375 921,42	2,56
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>3 055 422,12</b>	<b>3,29</b>
VERTIV HOLDINGS CO-A	USD	27 846	3 055 422,12	3,29

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire</b>			<b>1 397 652,80</b>	<b>1,51</b>
HA SUSTAINABLE INFRASTRUCTUR	USD	53 937	1 397 652,80	1,51
<b>Sociétés commerciales et de distribution</b>			<b>1 684 657,20</b>	<b>1,82</b>
REXEL SA	EUR	68 482	1 684 657,20	1,82
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>2 056 520,70</b>	<b>2,22</b>
<b>OPCVM</b>			<b>2 056 520,70</b>	<b>2,22</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>2 056 520,70</b>	<b>2,22</b>
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	195	2 056 520,70	2,22
<b>Total</b>			<b>92 212 374,49</b>	<b>99,40</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

## E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	92 212 374,49
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	598 194,65
Autres passifs (-)	-41 167,89
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>92 769 401,25</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR GP	EUR	3 435,78896	165,57
Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I	EUR	7 197,00000	2 179,01
Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR R	EUR	7 412,78043	158,73
Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR XOP	EUR	5 489,89536	13 723,66

# Rapport annuel

au 29 décembre 2023

exercice N-1

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>64 242 261,63</b>	<b>62 981 586,09</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>63 515 752,04</b>	<b>58 081 007,03</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	63 515 752,04	58 081 007,03
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
<b>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>726 509,59</b>	<b>4 900 579,06</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	726 509,59	4 900 579,06
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>79 816,42</b>	<b>79 452,75</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	79 816,42	79 452,75
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>196 585,10</b>	<b>172 679,29</b>
Liquidités	196 585,10	172 679,29
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>64 518 663,15</b>	<b>63 233 718,13</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	68 573 782,41	60 885 944,14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	181 886,46	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 979 922,27	1 803 364,34
Résultat de l'exercice (a,b)	524 573,08	249 080,02
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>64 300 319,68</b>	<b>62 938 388,50</b>
* Montant représentatif de l'actif net		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>26 446,49</b>	<b>129 251,56</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	26 446,49	129 251,56
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>191 896,98</b>	<b>166 078,07</b>
Concours bancaires courants	191 896,98	166 078,07
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>64 518 663,15</b>	<b>63 233 718,13</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTÉ DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 325,89	431,09
Produits sur actions et valeurs assimilées	793 533,45	449 195,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>795 859,34</b>	<b>449 626,09</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	10 450,28	4 477,56
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>10 450,28</b>	<b>4 477,56</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>785 409,06</b>	<b>445 148,53</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	229 543,08	205 186,47
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>555 865,98</b>	<b>239 962,06</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-31 292,90	9 117,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>524 573,08</b>	<b>249 080,02</b>

## 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

1. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
  - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
  - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
  - Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
3. Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).
4. Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.
5. À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
  - Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
  - Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
  - Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
  - Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
  - Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :
- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
  - L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
  - Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
  - Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.
9. Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat
10. Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.
11. Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.
12. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

## Frais de gestion

1. Le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1.80 % TTC de l'actif net pour la part R, 1.00 % TTC de l'actif net pour la part I et 1.40 % TTC de l'actif net pour la part GP et 0.50 % pour la part XOP. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.
2. Le taux de frais cotisation AMF est de 0.00085 %.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts GP, R et XOP	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts I	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>62 938 388,50</b>	<b>20 392 280,32</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 162 497,58	49 951 034,33
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-8 774 710,80	-1 571 424,66
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 141 975,65	3 932 745,95
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 355 186,03	-2 980 643,86
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-172 623,05	-122 578,23
Différences de change	-1 185 277,31	85 859,19
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	12 989 389,16	-6 988 846,60
Différence d'estimation exercice N	11 104 557,62	-1 884 831,54
Différence d'estimation exercice N-1	1 884 831,54	-5 104 015,06
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	555 865,98	239 962,06
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>64 300 319,68</b>	<b>62 938 388,50</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
TITRES DE CRÉANCES		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
AUTRES OPÉRATIONS		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 585,10	0,31
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 896,98	0,30
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	196 585,10	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	191 896,98	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	34 001 246,74	52,88	3 628 935,37	5,64	2 827 925,74	4,40	4 991 348,23	7,76
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	23 196,04	0,04	39 723,99	0,06	0,00	0,00	16 896,39	0,03
Comptes financiers	212,08	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	196 372,02	0,31
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,21	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>	
Coupons et dividendes en espèces	79 816,42
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	<b>79 816,42</b>
<b>DETTES</b>	
Frais de gestion fixe	16 849,48
Autres dettes	9 597,01
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>26 446,49</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>	<b>53 369,93</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR GP</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 635,00000	214 378,70
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1 635,00000	214 378,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 723,97829	
<b>Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-3 750,00000	-6 302 550,00
Solde net des souscriptions/rachats	-3 750,00000	-6 302 550,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 766,00000	
<b>Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	2 166,06407	255 118,97
Parts rachetées durant l'exercice	-369,25000	-44 660,83
Solde net des souscriptions/rachats	1 796,81407	210 458,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 143,56489	
<b>Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR XOP</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	172,74251	1 692 999,91
Parts rachetées durant l'exercice	-234,29816	-2 427 499,97
Solde net des souscriptions/rachats	-61,55565	-734 500,06
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 746,56059	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR GP</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR XOP</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR GP</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	174,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,96
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	11,14
Pourcentage de frais de recherche	0,06
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	119 224,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,81
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	8 765,78
Pourcentage de frais de recherche	0,06
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR R</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 288,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,66
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	191,14
Pourcentage de frais de recherche	0,06
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR XOP</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	66 468,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	29 419,95
Pourcentage de frais de recherche	0,06

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

3.10. TABLEAU D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d’affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	181 886,46	0,00
Résultat	524 573,08	249 080,02
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>706 459,54</b>	<b>249 080,02</b>
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR GP</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	502,87	38,95
<b>Total</b>	<b>502,87</b>	<b>38,95</b>
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	37 273,36	65 481,35
<b>Total</b>	<b>37 273,36</b>	<b>65 481,35</b>
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 941,89	-685,52
<b>Total</b>	<b>-1 941,89</b>	<b>-685,52</b>
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR XOP</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	670 625,20	184 245,24
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>670 625,20</b>	<b>184 245,24</b>

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 979 922,27	1 803 364,34
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-4 979 922,27</b>	<b>1 803 364,34</b>
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR GP</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-17 815,34	1 872,93
<b>Total</b>	<b>-17 815,34</b>	<b>1 872,93</b>
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-918 650,52	2 903 605,95
<b>Total</b>	<b>-918 650,52</b>	<b>2 903 605,95</b>
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-31 511,04	27 789,94
<b>Total</b>	<b>-31 511,04</b>	<b>27 789,94</b>
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR XOP</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 011 945,37	-1 129 904,48
<b>Total</b>	<b>-4 011 945,37</b>	<b>-1 129 904,48</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>87 595 905,34</b>	<b>32 088 780,94</b>	<b>20 392 280,32</b>	<b>62 938 388,50</b>	<b>64 300 319,68</b>
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR GP en EUR</b>					
Actif net	33 537 185,48	48 165,61	17 154,93	10 534,63	229 137,33
Nombre de titres	285 966,37761	403,52532	116,51938	88,97829	1 723,97829
Valeur liquidative unitaire	117,27	119,36	147,22	118,39	132,91
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,60	0,50	12,52	21,04	-10,33
Capitalisation unitaire sur résultat	2,24	1,50	2,44	0,43	0,29
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I en EUR</b>					
Actif net	50 216 486,08	30 827 154,75	20 324 953,21	16 351 925,81	11 822 871,45
Nombre de titres	32 196,00000	19 546,00000	10 516,00000	10 516,00000	6 766,00000
Valeur liquidative unitaire	1 559,71	1 577,15	1 932,76	1 554,95	1 747,39
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	74,66	6,63	165,20	276,11	-135,77
Capitalisation unitaire sur résultat	20,78	10,69	20,76	6,22	5,50
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR R en EUR</b>					
Actif net	3 842 233,78	1 213 460,58	50 172,18	155 125,45	403 473,33
Nombre de titres	33 032,24804	10 311,73430	347,73430	1 346,75082	3 143,56489
Valeur liquidative unitaire	116,31	117,67	144,28	115,18	128,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,56	0,49	12,32	20,63	-10,02
Capitalisation unitaire sur résultat	1,60	0,85	1,61	-0,50	-0,61
<b>Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR XOP en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	0,00	46 420 802,61	51 844 837,57
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	4 808,11624	4 746,56059
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	9 654,67	10 922,61
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	-234,99	-845,23
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	38,31	141,28

## 3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
AIXTRON SE	EUR	17 415	673 263,90	1,05
GEA GROUP	EUR	25 203	949 901,07	1,48
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	32 092	1 213 077,60	1,89
SAP SE	EUR	6 058	844 969,84	1,31
SIEMENS AG-REG	EUR	9 553	1 623 245,76	2,52
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>5 304 458,17</b>	<b>8,25</b>
<b>COREE DU SUD</b>				
SAMSUNG SDI CO LTD	KRW	1 844	611 781,10	0,95
<b>TOTAL COREE DU SUD</b>			<b>611 781,10</b>	<b>0,95</b>
<b>DANEMARK</b>				
NOVOZYMES B	DKK	23 569	1 173 304,34	1,82
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>1 173 304,34</b>	<b>1,82</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
ADVANCED DRAINAGE SYSTEMS IN	USD	8 428	1 073 022,15	1,67
APPLIED MATERIALS INC	USD	8 941	1 311 789,14	2,04
CLEAN HARBORS INC	USD	19 588	3 094 466,01	4,82
EATON CORPORATION PUBLIC LIMITED COMPANY	USD	13 872	3 024 175,11	4,71
EMERSON ELECTRIC	USD	25 074	2 209 253,99	3,43
ENPHASE ENERGY	USD	5 791	692 728,68	1,08
FIRST SOLAR INC	USD	8 799	1 372 282,37	2,13
HANNON ARMSTRONG SUSTAINABLE	USD	38 276	955 643,94	1,48
INGERSOLL RAND INC	USD	20 469	1 433 098,68	2,23
MICROSOFT CORP	USD	14 652	4 987 768,14	7,76
MONDELEZ INTERNATIONAL INC	USD	25 805	1 691 989,45	2,63
NVIDIA CORP	USD	9 041	4 053 124,54	6,30
REPUBLIC SERVICES INC.	USD	9 213	1 375 382,09	2,14
SHOALS TECHNOLOGIES GROUP -A	USD	55 114	775 332,97	1,20
SUNNOVA ENERGY INTERNATIONAL	USD	67 309	929 219,44	1,45
SUNRUN INC	USD	69 853	1 241 311,18	1,93
XYLEM	USD	19 078	1 975 069,10	3,07
ZURN WATER SOLUTIONS CORP	USD	32 437	863 596,77	1,35
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>33 059 253,75</b>	<b>51,42</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE	EUR	6 329	1 114 663,48	1,73
LEGRAND SA	EUR	11 241	1 057 778,10	1,65
MICHELIN (CGDE)	EUR	26 256	852 269,76	1,32
NEXANS SA	EUR	15 054	1 193 029,50	1,85
REXEL	EUR	55 434	1 373 100,18	2,14
SAINT-GOBAIN	EUR	22 598	1 506 382,68	2,34
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	7 433	1 351 170,74	2,10
VALEO SA	EUR	30 689	427 037,44	0,67
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>8 875 431,88</b>	<b>13,80</b>
<b>ITALIE</b>				
PRYSMIAN SPA	EUR	32 873	1 353 381,41	2,10
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>1 353 381,41</b>	<b>2,10</b>

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>JAPON</b>				
EBARA CORP	JPY	22 136	1 186 586,50	1,85
TOYOTA MOTOR	JPY	43 798	728 543,84	1,13
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>1 915 130,34</b>	<b>2,98</b>
<b>JERSEY</b>				
APTIV PLC	USD	11 598	941 992,99	1,47
<b>TOTAL JERSEY</b>			<b>941 992,99</b>	<b>1,47</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	2 068	971 856,60	1,51
ASML HOLDING NV	EUR	1 319	899 162,30	1,40
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>1 871 018,90</b>	<b>2,91</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
LINDE PLC	EUR	1 796	662 005,60	1,03
NATIONAL GRID PLC	GBP	127 635	1 558 338,58	2,43
SCOTTISH & SOUTHERN ENERGY PLC	GBP	67 951	1 455 392,72	2,26
SEVERN TRENT PLC NV	GBP	20 671	615 204,07	0,95
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>4 290 940,97</b>	<b>6,67</b>
<b>SUISSE</b>				
ABB LTD	CHF	17 608	706 441,22	1,10
FISCHER (GEORG)-REG	CHF	8 875	583 266,11	0,91
NESTLE SA-REG	CHF	14 666	1 538 218,41	2,39
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>2 827 925,74</b>	<b>4,40</b>
<b>TAIWAN</b>				
TAIWAN SEMICONDUCTOR	TWD	73 815	1 291 132,45	2,01
<b>TOTAL TAIWAN</b>			<b>1 291 132,45</b>	<b>2,01</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>63 515 752,04</b>	<b>98,78</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>63 515 752,04</b>	<b>98,78</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	71	721 455,14	1,12
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	0,45477	5 054,45	0,01
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>726 509,59</b>	<b>1,13</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>726 509,59</b>	<b>1,13</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>726 509,59</b>	<b>1,13</b>
<b>Créances</b>			<b>79 816,42</b>	<b>0,12</b>
<b>Dettes</b>			<b>-26 446,49</b>	<b>-0,04</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>4 688,12</b>	<b>0,01</b>
<b>Actif net</b>			<b>64 300 319,68</b>	<b>100,00</b>
Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR R	EUR	3 143,56489	128,34	
Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR XOP	EUR	4 746,56059	10 922,61	
Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR GP	EUR	1 723,97829	132,91	
Parts TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR I	EUR	6 766,00000	1 747,39	

**Dénomination du produit:** TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE (ci-après, le “Produit Financier”)  
**Identifiant d’entité juridique:** 969500T2D1CPOPWH3011  
**LBP AM** ci-après, la « **Société de Gestion** »

## Objectif d’investissement durable

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d’activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d’investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Oui</b>	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> <b>Non</b>
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental : 84,59%</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Il promouvait des <b>caractéristiques environnementales et sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de % d’investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul>
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social : 22,74%</b>	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>



## Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du Produit Financier consistait en la combinaison de plusieurs approches extra-financière.

- 1) Investir dans des émetteurs dont une partie de l'activité répond aux thématiques environnementales (les « Émetteurs Thématiques Environnementales »), selon l'analyse de la Société de Gestion et du Délégué de Gestion Financière. La part liée à la thématique environnementale de ces sociétés devaient être d'au moins 20% de leur chiffre d'affaires ou de leur EBITDA. Les principales thématiques environnementales identifiées étaient : les énergies renouvelables (solaire, éolien, stockage, etc.), le transport et la mobilité durables (transports collectifs, covoiturage, véhicules électriques, etc.), les bâtiments verts (isolation, chauffage, compteurs intelligents, éclairage, etc.), l'économie circulaire (recyclage, tri des déchets, traitements de l'eau, etc.), les services et solutions environnementaux (efficacité énergétique, technologies vertes, audits environnementaux, etc.), l'agriculture et l'alimentation soutenables (gestion des forêts, agroécologie, alimentation bio, etc.). Cette liste n'est pas exhaustive, elle a pu être enrichie en fonction des opportunités nouvelles répondant à des enjeux environnementaux, selon l'analyse de la Société de Gestions et du Délégué de Gestion Financière.
- 2) L'Univers d'Analyse Thématique du Produit Financier était analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables, visant à identifier et exclure les émetteurs qui présentaient des mauvaises pratiques selon la méthodologie d'analyse ISR GREaT, propre à la société de gestion. Cette méthodologie d'analyse ISR repose sur les 4 piliers suivants :
  - Gouvernance responsable
  - Gestion durable des Ressources
  - Transition Énergétique
  - Développement des Territoires
- 3) Enfin, le Produit Financier s'assurait qu'au moins 80% de son actif était investi dans des « Investissements Durables » au sens du Règlement (EU) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après, le "Règlement SFDR").

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Indicateur	Contrainte associée
<p>Méthodologie d'analyse ESG GREaT</p>	<p>Rappel de l'indicateur : Au moins 20% des titres de l'Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : MSCI ACWI NET TOTAL RETURN EUR INDEX + MSCI World Small Cap dividendes net réinvestis (en euro) et faisant l'objet d'une analyse ESG<sup>1</sup> étaient exclus du portefeuille. Pour atteindre ce taux de retraitement, les filtres suivants étaient appliqués : exclusions de la Société de Gestion, exclusions du label ISR et exclusions des valeurs les moins bien notées selon la méthodologie d'analyse ESG propriétaire GREaT.</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, au 31/12/2024, tous les émetteurs ayant obtenus une note GREaT inférieure à 4,17* ou figurant parmi les listes d'exclusions ont été exclus de l'univers d'investissement. Ainsi, 20.01% de l'univers d'analyse était exclu à l'investissement à cette date.</p> <p><small>*Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise</small></p>
<p>Indicateurs Clés de Performance</p>	<p>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d'Analyse sur les indicateurs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTI. ;</li> <li>- Manque de diligence raisonnable : Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme..</li> </ul> <p>Ces contraintes ont fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p>

<sup>1</sup> Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

	<p>A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2024 est le suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible (score de l'univers d'analyse)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Trajectoire net zero</td> <td>63,54%</td> <td>17,56%</td> </tr> <tr> <td>Manque de diligence raisonnable</td> <td>7,73%</td> <td>46,02%</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l'univers d'analyse)	Trajectoire net zero	63,54%	17,56%	Manque de diligence raisonnable	7,73%	46,02%
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l'univers d'analyse)								
Trajectoire net zero	63,54%	17,56%								
Manque de diligence raisonnable	7,73%	46,02%								
Investissements dans des solutions pour la transition énergétique	<p>Le Produit Financier visait à investir une partie de son actif dans des titres émis par des entreprises dont 20% au moins du chiffre d'affaires ou de l'EBITDA provient "d'éco-activités" au sens du référentiel du label Greenfin, tel que défini par le Ministère de la Transition Ecologique.</p> <p>Au 231/12/2024 les investissements dans des entreprises solutions pour la transition énergétique représentaient 72,6% de l'actif net du fonds.</p>									
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	<p>L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 80% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus.</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, au 31/12/2024, le produit financier était investi à hauteur de 85,63% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.</p>									
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental	<p>L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 50% minimum dans des investissements Durables contribuant à un objectif environnemental.</p> <p>A titre d'exemple, au 31/12/2024 le produit financier était investi à hauteur de 84,59 % de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion</p>									

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 20%<sup>2</sup> des titres de l’Univers d’Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l’analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier<sup>3</sup> et le taux d’exclusion précise le taux d’exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d’analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d’Analyse après exclusion des 20%<sup>4</sup> des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d’exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l’univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés<sup>5</sup>.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d’analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023	2022
Méthodologie	Exclusion	Exclusion
Score limite/ Score cible	4,78	3,96
Taux d’exclusion/ Note portefeuille	20%	20%

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est rendu nécessaire par la réglementation française ou européenne.

L’indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2023	2022
Indicateur	Empreinte Carbone	Empreinte Carbone

<sup>2</sup> Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu’au 1<sup>er</sup> janvier 2025, de 25% entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

<sup>3</sup> 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

<sup>4</sup> Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu’au 1<sup>er</sup> janvier 2025, de 25% entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

<sup>5</sup> 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

Description indicateur	Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.	Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.
Produit financier	50 tCO2/M€ investis	72,99 tCO2/M€ investis
Valeur comparable	117 tCO2/M€ investis	83,62 tCO2/m€ investis

Indicateur 2

	2023	2022
Indicateur	Rémunération responsable des dirigeants	Rémunération responsable des dirigeants
Description indicateur	L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises intégrant des critères ESG dans la rémunération de leurs dirigeants.	L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises intégrant des critères ESG dans la rémunération de leurs dirigeants.
Produit financier	78%	62%
Valeur comparable	35%	35%

Investissements dans des solutions pour la transition énergétique

	2023	2022
Part des investissements dans des solutions pour la transition énergétique	67,4%	53,6%

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023	2022
Poids des investissements durables	85,3%	62,9%

● ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a été considérée systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquées est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables><sup>6</sup>

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288<sup>7</sup> définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

<sup>6</sup> A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

<sup>7</sup> Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables><sup>8</sup>

***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:***

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

*Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, disponible ici :*

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables><sup>9</sup>



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion<sup>10</sup> ;

<sup>8</sup> A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

<sup>9</sup> A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

<sup>10</sup> Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote<sup>11</sup>;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite>.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Au 31/12/2024, les principaux investissements du Produit Financier était les suivants :

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP UW USD	Actions	Technologies de l'Information	7,94%	Etats-Unis
NVIDIA CORP UW USD	Actions	Technologies de l'Information	7,78%	Etats-Unis
EATON CORP PLC UN USD	Actions	Industrie	5,28%	Etats-Unis
CLEAN HARBORS INC UN USD	Actions	Industrie	3,73%	Etats-Unis
TESLA INC UW USD	Actions	Consommation Discrétionnaire	3,66%	Etats-Unis
EMERSON ELECTRIC CO UN USD	Actions	Industrie	3,45%	Etats-Unis
VERTIV HOLDINGS CO-A UN USD	Actions	Industrie	3,29%	Etats-Unis
XYLEM INC UN USD	Actions	Industrie	3,15%	Etats-Unis
PRYSMIAN SPA IM EUR	Actions	Industrie	2,95%	Italie
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC TT TWD	Actions	Technologies de l'Information	2,89%	Taiwan
SAP SE GY EUR	Actions	Technologies de l'Information	2,77%	Allemagne

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

<sup>11</sup> Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN FP EUR	Actions	Industrie	2,58%	France
REPUBLIC SERVICES INC UN USD	Actions	Industrie	2,56%	Etats-Unis
SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	Actions	Industrie	2,38%	France
INGERSOLL-RAND INC UN USD	Actions	Industrie	2,38%	Etats-Unis



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 85,6% de son actif net au 31/12/2024. La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

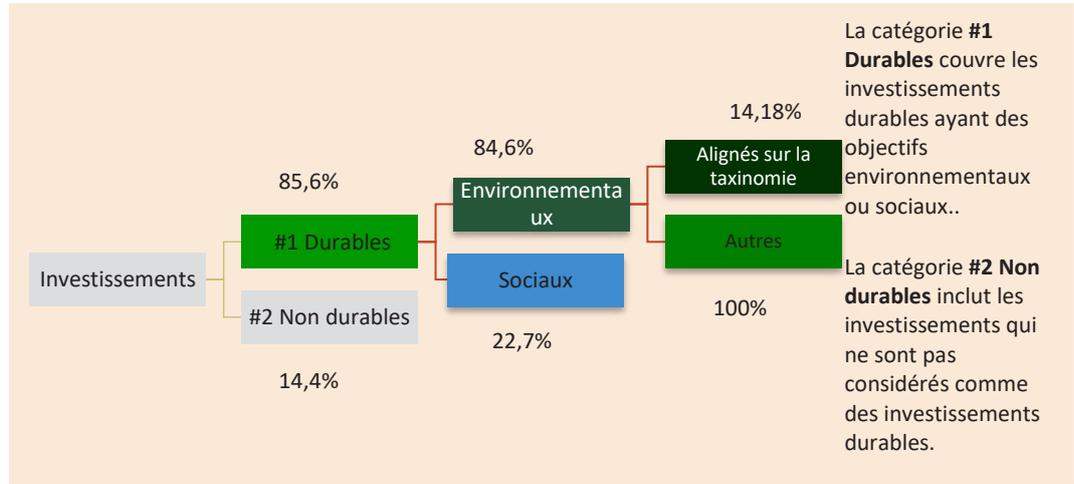
Par ailleurs, le Produit Financier s'était également engagé sur un objectif de 50% d'investissements durables ayant un objectif environnemental. Cet objectif a été atteint avec un investissement à hauteur de 84,6% de son actif net dans des « Investissements durables environnementaux », mais également 22,7% de son actif net dans des « Investissements durables Sociaux »<sup>12</sup> au 31/12/2024.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 14,18% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

<sup>12</sup> Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31/12/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représente 97,19% de l'AuM :

Gics1	Poids
Matériaux	4,93%
Industrie	51,2%
Consommation discrétionnaire	4,93%
Finance	1,51%
Technologie de l'information	29,53%
Services aux collectivités	4,04%
Immobilier	1,05%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représente 2,81% de l'AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	2,81%

Au 31/12/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 2,29% de l'actif net du fonds.

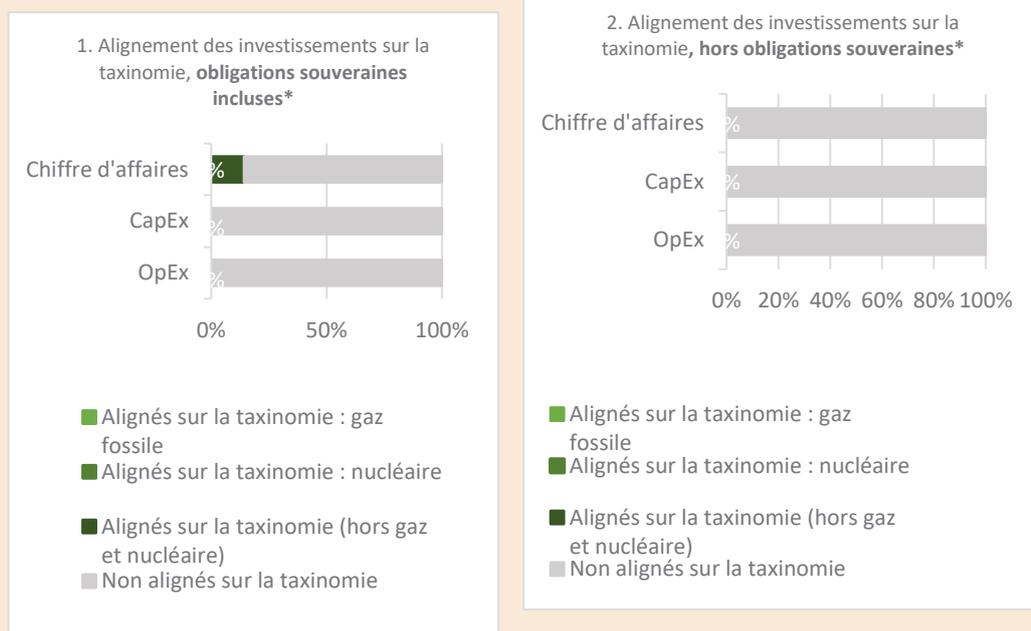


**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE<sup>13</sup> ?**

- **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

Oui
   
      Dans le gaz fossile       Dans l'énergie nucléaire
   
 Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>13</sup> Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Le Produit Financier était investi à hauteur de 14,18% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,88% et 2,78% respectivement au 31/12/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

*Non applicable*



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le produit avait pour objectif d'investir au moins 50% de son actif net dans des investissements durable ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Cet objectif a été atteint, la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 85,6% au 31/12/2024.

Le Produit Financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient à l'objectif d'investissement durable du Produit Financier.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 80% de son actif net dans des investissements durables.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 22,7% au 31/12/2024.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "Non durables", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

La catégorie "non durables", qui a représenté 14,4% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2024, contenait tout type d'actif. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion (disponible sur : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>)
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions
- Les sociétés investies devaient être des Emetteurs Thématiques Environnementales tels que définis à la section « Quel est l'objectif d'investissement durable de ce Produit Financier ? ».



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biennuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?**

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'indice de référence différait il d'un indice de marché large ?***

*Non applicable*

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

*Non applicable*

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

*Non applicable*

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

*Non applicable*

**Dénomination du produit:** TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE (ci-après, le “Produit Financier”)  
**Identifiant d’entité juridique:** 969500T2D1CPOPWH3011  
**LBP AM** ci-après, la « **Société de Gestion** »

## Objectif d’investissement durable

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d’activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d’investissement durable ?

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : 84,59%**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : 22,74%**

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

**Dénomination du produit:** TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE (ci-après, le “Produit Financier”)  
**Identifiant d’entité juridique:** 969500T2D1CPOPWH3011  
**LBP AM** ci-après, la « **Société de Gestion** »

## Objectif d’investissement durable

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d’activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d’investissement durable ?

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : 84,59%**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : 22,74%**

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérés comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

# **TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR (ex : LBPAM ISR GLOBAL CLIMATE CHANGE)**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
LBP AM

36, quai Henri IV  
75004 Paris

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

# TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR (ex : LBPAM ISR GLOBAL CLIMATE CHANGE)

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
LBP AM

36, quai Henri IV  
75004 Paris

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

---

Aux porteurs de parts du FCP TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR (ex : LBPAM  
ISR GLOBAL CLIMATE CHANGE),

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR (ex : LBPAM ISR GLOBAL CLIMATE CHANGE) constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion sur les comptes annuels**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 25 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

 Olivier GALIENNE

Olivier GALIENNE